

# Transports franciliens : des tarifs repensés en 2025 pour plus de simplicité

Le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une révolution de la billettique va simplifier profondément les trajets des utilisateurs occasionnels des transports en Île-de-France. Au programme : 2 tickets à tarif unique pour tous les Franciliens, où qu'ils habitent, et le passe Navigo Liberté+ étendu à l'ensemble de la région. Explications.



**Vous prenez le train, le RER ou le métro ? Un trajet vous coûtera désormais 2,50 €, quelle que soit la destination. De même dans le cas où vous prenez le bus ou le tramway : votre trajet sera facturé 2 €.**

Notez que si votre trajet comporte un déplacement en RER et en bus, il faudra utiliser deux billets distincts. Ces deux tickets seront également disponibles à tarif réduit pour les voyageurs bénéficiant actuellement de réductions.

Le nouveau tarif unique des billets de train en Île-de-France, mis en place par la SNCF, vise à simplifier la tarification et rendre les transports en commun plus accessibles. Ce système uniformise les prix des trajets, quel que soit le point de départ ou d'arrivée dans la région, en s'appuyant sur un tarif forfaitaire. L'objectif est de réduire la complexité des anciennes grilles tarifaires qui variaient selon les zones traversées, en offrant un prix plus lisible et plus transparent pour les voyageurs.

Ce changement bénéficie particulièrement aux usagers réguliers et aux personnes effectuant des trajets courts, qui voient ainsi une baisse de leurs coûts de transport. En parallèle, il est prévu que ce tarif unique incite davantage de personnes à utiliser les trains pour leurs déplacements quotidiens, contribuant ainsi à la réduction du trafic automobile et des émissions de gaz à effet de serre. Ce dispositif, attendu avec impatience par les habitants de l'Île-de-France, devrait aussi favoriser une meilleure gestion des flux de passagers et une plus grande équité dans l'accès aux transports publics.

Le prix du nouveau tarif unique des billets de train en Île-de-France, mis en place par la SNCF, varie selon la nature du trajet, mais en général, le tarif unique s'applique aux trajets effectués à l'intérieur de la région, avec un système qui simplifie la tarification en éliminant les anciennes zones. Par exemple, **pour un trajet entre deux stations de la région, le prix peut être d'environ 2 euros pour les trajets courts (comme une petite traversée d'Île-de-France) et peut atteindre jusqu'à 4,50 euros pour les trajets plus longs.**

Infos pratiques

Vous prenez le train, le RER ou le métro ? Un trajet vous coûtera désormais 2,50 €, quelle que soit la destination. De même dans le cas où vous prenez le bus ou le tramway : votre trajet sera facturé 2 €.

Liens utiles

[En savoir plus sur le site d'Île-de-France Mobilités](#)

